

Province de Québec
MRC de La Mitis
Municipalité de Sainte-Luce

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des sessions, le lundi 12 juillet 2010 à 20 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Gaston Gaudreault, les conseillers Ovila Soucy, Jocelyn Ross, Nathalie Bélanger, Pierre Beaulieu, Martin Claveau et Fidèle Tremblay. Le secrétaire-trésorier et directeur général est également présent.

L'avis de convocation prévu aux articles 152 et suivants du Code Municipal pour une séance extraordinaire n'a pas été donné. Cependant, en vertu de l'article 157 du Code Municipal, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une séance du conseil, ne peut être invoqué car tous les membres du conseil y ont assisté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Autorisation au maire et au secrétaire-trésorier et directeur général pour signer un contrat
4. Période de questions
5. Fermeture de la séance extraordinaire

1. Ouverture de la séance

Le maire, monsieur Gaston Gaudreault procède à l'ouverture de la séance extraordinaire.

2. Adoption de l'ordre du jour

2010-07-250

Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

3. Autorisation au maire et au secrétaire-trésorier et directeur général pour signer un contrat

2010-07-251

Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu d'autoriser le maire monsieur Gaston Gaudreault et le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jean Robidoux à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Luce un contrat pour l'achat du lot numéro 4 601 463 de monsieur Jean-Eudes Caron au prix de 55 000 \$. Autorisation est également donnée à produire un chèque au montant de 11 000 \$ au nom de maître Nadine Rioux notaire en fiducie, représentant le premier versement de cinq pour le paiement de ce terrain.

4. Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

5. Fermeture de la séance extraordinaire

2010-07-252

Il est proposé par monsieur Ovila Soucy et unanimement résolu que la séance extraordinaire du conseil soit et est levée.

Je, Gaston Gaudreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gaston Gaudreault
Maire

Gaston Gaudreault
Maire

Jean Robidoux
Directeur général et sec. trésorier